

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- absents : 0
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

L'an deux mille vingt et un et le 8 décembre à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIERE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET), MME TOULZE (POUVOIR A MME CELERIER), MME CABERO (POUVOIR A MME FERRE), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO).

**Etaient absents excusés** :

MME MONIQUE GUEDES est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2021/120

**Objet : Conventions d'Objectifs et de Moyens avec les associations sportives suivantes : L'Union Saint Jean FC, ASUR XV, ASUHB, ASUVB, L'Union Gym, Le Dojo Unionais, L'Union Tir à l'Arc, U.C.A (Athlétisme).**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en vertu de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire pour tout financement public annuel supérieur à 23 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2022 les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives suivantes, dans la mesure où les précédentes conventions prennent fin le 31 décembre 2021 :

- L'Union Saint Jean FC
- A.S.U.R. XV
- A.S.U.H.B.
- A.S.U.V.B.
- L'Union Gym
- Dojo Unionais
- L'Union Tir à l'Arc
- U.C.A (Athlétisme)

Les subventions correspondantes à ces conventions seront proposées au Conseil Municipal à l'occasion de la séance de janvier 2022.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver les conventions d'Objectifs et de Moyens,
- De l'autoriser à signer les conventions d'Objectifs et de Moyens avec les 7 associations sportives susmentionnées.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver les conventions d'Objectifs et de Moyens,
- De l'autoriser à signer les conventions d'Objectifs et de Moyens avec les 8 associations sportives susmentionnées.

*Pour copie conforme,*

**Le Maire,  
Marc PÉRÉ**

- Transmis le **14 DEC. 2021**  
- Affiché le **14 DEC. 2021**



*H. GUEDES*  
*[Signature]*

**Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire**